



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B030_2023

**OBJET : Zone d'Activité Économique du Ponts - Commune de MARTINVEST -
Aliénation d'un lot d'activité à BOX AUTO**

Exposé

Par courrier en date du 25 mai 2023, BOX AUTO a sollicité la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'acquérir un lot d'activité, sur la Zone d'Activité Économique du Pont, commune de Martinvest, en vue d'y construire un bâtiment.

L'entreprise

BOX AUTO est spécialisée dans l'entretien et la réparation des véhicules automobiles.

Son effectif actuel est de 3 emplois. Son chiffre d'affaires était, en 2021, de 87 000 € et, en 2022, de 110 000 €.

Le projet poursuivi par l'entreprise

BOX AUTO occupe actuellement un local, à Cherbourg-en-Cotentin, dont le bail ne va pas être renouvelé. De plus, le responsable souhaite disposer d'un local correspondant mieux à son activité et investir dans des locaux plus modernes et mieux situés.

Le projet porte donc sur la construction d'un bâtiment de 300 m² composé d'un atelier de 250 m² et de locaux tertiaires de 50 m².

Dans les 3 ans suivant le début du projet, l'entreprise envisage un chiffre d'affaires de 300 000 € et conforter le poste de secrétaire en le transformant en temps plein, transformer le CDD actuel en CDI et embaucher deux CDI.

Le terrain d'activité situé sur la Zone d'Activité Économique du PONT, commune de Martinvest, identifié comme le lot 35 cadastré section AO n°86, d'une surface estimée à 2000 m², a retenu l'attention du dirigeant.

Conformément à l'avis du Domaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 10 € HT / m², TVA et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 25 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Aliéner** le terrain d'activité identifié comme le lot 35 actuellement cadastré section AO n°86, d'une surface actuellement estimée à 2 000 m² de la Zone d'Activité Économique du PONT sis sur la commune de Martinvast, à la société BOX AUTO ou à tout autre société pouvant s'y substituer, pour la réalisation du projet exposé et selon les conditions ci-exposées, moyennant le prix de 10 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **Dire** que la recette correspondant à la vente du terrain sera imputée au budget principal, article 765, ligne de crédit 80161,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
15 JUIN 2023**

Le jeudi 15 juin Deux Mille Vingt Trois, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 27

Nombre de votants : 27

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (départ avant le vote de la décision de Bureau n° B031_2023), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Jacques COQUELIN (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT (départ avant le vote des décisions de Bureau), Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (départ avant le vote de la décision de Bureau n° B031_2023), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET

Excusés : Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur Emmanuel VASSAL

Absent : Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST

ZA Le Pont Martinvast - Aliéna

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230626-B030_2023-AR



Commentaires :

Date d'impression: 10/12/2020

1:3 000

0 75 150 m